



## **Plan de Paysage du Val de Luynes**

Tranche 2 : définition des enjeux, des objectifs de qualité paysagère et élaboration d'un programme d'actions

### **Rapport de mise en œuvre**

#### **Rappel du Contexte de l'étude :**

Les communes de BERTHENAY, LUYNES, SAINT-ETIENNE DE CHIGNY, SAINT-GENOUPH et SAVONNIERES travaillent conjointement depuis plusieurs années sur leur paysage ligérien. L'État a identifié ce secteur de l'agglomération comme l'un des 20 sites les plus emblématiques du Val de Loire UNESCO. Par suite, le MEDDE a désigné, le 12 mai 2015, la liste de 25 candidatures parmi plus de 75 dossiers présentées dans le cadre d'un appel à projets Plan Paysage 2015, dont celle de Tour(s)plus relative à la mise en valeur paysagère d'un périmètre composé de ces cinq communes.

Il a paru opportun, au moyen de l'étude de Plan Paysage, d'affirmer le paysage de ce secteur de la Métropole comme un marqueur identitaire important, de dire quels objectifs de qualité sont visés pour sa conservation et sa valorisation, de maîtriser et organiser les enjeux de territoire à son aune et de le valoriser par un programme d'actions.

Tours Métropole Val de Loire, structure porteuse de l'étude, bénéficie d'un soutien financier (à hauteur de 50%) et d'un accompagnement technique de l'Etat pour l'élaboration de ce plan.

Le pilotage de l'étude et sa méthodologie de suivi a été présenté dans le rapport de mise en œuvre de la 1ère tranche.

#### **Déroulé de la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude :**

Parallèlement à l'aboutissement de la phase de diagnostic qui s'est achevée en septembre 2018 et compte tenu des délais d'exécution très contraints, les objectifs de qualité paysagère du plan ont été élaborés dès l'été 2018, pour être présentés et validés en Comité de pilotage du 14 septembre 2018.

Ces objectifs de qualité paysagère découlent des enjeux révélés par l'étude et partagés par les acteurs du territoire :

## **ENJEUX PAYSAGERS :**

### **1/ Remise en scène des vallées :**

- remettre le Val de Loire au centre des usages et des perspectives
- réinvestir les espaces stratégiques d'interface avec la Loire
- qualifier et donner des usages aux interfaces bourgs-fleuves
- assurer l'ouverture physique du Val de Bresme et maintenir la qualité de perception du cœur de ce val
- accompagner l'évolution des coteaux en respectant leur structuration historique et en contrôlant leur boisement
- garder une vigilance sur les interfaces sensibles entre le coteau et le plateau ou le val
- valoriser les repères patrimoniaux en assurant leur covisibilité et mieux intégrer les repères contemporains

### **2/ Structuration urbaine :**

- retrouver la lisibilité et la qualité des paysages urbains des bourgs anciens et de leur extension sur les coteaux
- enrayer la banalisation du paysage, améliorer la qualité des franges urbaines et assurer la cohérence entre bourg ancien et extensions pavillonnaires
- retrouver l'esprit des jardins familiaux dans la mise en scène des jardins dans l'espace urbain
- limiter la diffusion urbaine des plateaux et requestionner la qualité de l'existant
- recomposer le paysage autour des levées et assurer la lisibilité des points de franchissement

### **3/ Vitalisation des paysages agricoles :**

- maintenir la diversité de l'agriculture comme garante de la diversité des paysages rivulaires
- assurer la pérennité de gestion du bocage de la confluence
- accompagner l'évolution des paysages de grandes cultures

- maintenir des paysages agricoles et horticoles de qualité en soutenant l'agriculture locale
- assurer la pérennité de la gestion agricole des plateaux pour en prévenir l'enfrichement ou la fermeture
- assurer la lisibilité et la valorisation du patrimoine forestier

## **OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE :**

### **1/ oqp 1 : restaurer la majesté du « val de Loire » en la remettant au cœur des usages et au centre des perspectives**

- 1-1 -Préserver et recréer des perspectives et panoramas sur la vallée de la Loire et du Cher
- 1-2 requalifier les espaces fluviaux en leur redonnant des usages
- 1-3 Participer au rayonnement de la culture ligérienne
- 1-4 Accompagner l'évolution des coteaux

### **2/ oqp 2 : accompagner l'évolution urbaine du territoire ligérien en préservant ses spécificités**

- 2-5 Améliorer la qualité et la continuité des espaces publics en reconnectant bourg historique et quartiers pavillonnaires
- 2-6 Enrayer la banalisation du paysage en se reconnectant aux spécificités architecturales et urbaines du territoire
- 2-7 développer une culture du paysage et du vivre ensemble dans un cadre privilégié
- 2-8 Assurer la qualité des seuils (entrées de ville) et des franges urbaines
- 2-9 Réinsuffler l'esprit des jardins de qualité dans le val (clôtures, cabanons...)

### **3/ oqp 3 : maintenir la diversité de l'agriculture pour assurer celle des paysages**

- 3-10 Développer la proximité avec l'activité agricole
- 3-11 Assurer une gestion raisonnée des boisements alluviaux et du bocage
- 3-12 Gérer la constructibilité et la transformation des bâtiments d'activités agricoles
- 3-13 Valoriser l'activité et les productions agricoles

Le Comité de pilotage de finalisation de l'étude s'est tenu le 12 novembre dernier. Il a validé le **programme d'ensemble des actions** présenté. Ces actions, au nombre d'une soixantaine, s'inscrivent logiquement dans les objectifs et sous objectifs de qualité paysagère déterminés par l'étude ; elles restent, pour un certain nombre d'entre elles, à programmer finement, mais le tableau synoptique de programmation identifie à ce stade :

- Les maitres d'ouvrage potentiels
- Les partenaires
- Les moyens à mobiliser
- Les freins éventuels
- Les échéances de mise en œuvre
- Le niveau de priorité de chaque action
- Les indicateurs de réussite
- Le niveau actuel de réalisation

Une vingtaine d'actions fait déjà l'objet de fiches illustratives assurant leur opérationnalité au stade programme de consultation de maitre d'œuvre.

Le comité de pilotage considère donc que l'étude a été menée à son terme dans les meilleures conditions compte tenu des contraintes d'exécution déjà évoquées et que le résultat de cette étude constitue un cadre de mise en œuvre opérationnel pertinent.

Le résultat de l'étude, outre sa transmission à la DREAL CENTRE et aux acteurs territoriaux concernés, sera notamment présenté en Commission Environnement et Cadre de Vie de Tours Métropole Val de Loire du 26 novembre 2018 et dans le cadre du Bureau métropolitain en début d'année 2019.

**La méthodologie de mise en œuvre du programme d'actions** est en cours de finalisation ; il est apparu pour le moins nécessaire au Copil de se maintenir en sa forme actuelle, selon un rythme de rencontres annuelles restant à déterminer. Une animation territoriale, dont les modalités restent à préciser, devrait également être prévue tout au long de la mise en œuvre du plan.